



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 juin 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt neuf juin, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique en Mairie de Champmotteux sous la présidence de Monsieur DESNOUE Jérôme, Maire.

Présents : M. DESNOUE Jérôme, Maire, Mmes : BOUR Vanessa, MAGUER Cécile, PONTET Christelle, Mrs : DUFOUR Nicolas, HERBLOT Emmanuel, LENOIR Joseph, MOREAU Michaël.

Excusée : Mme HARDY Aude

Excusée ayant donné procuration : LEDINSKI Marine à Mme MAGUER Cécile.

A été désigné secrétaire de séance : MAGUER Cécile

Date de convocation : 24.06.2021

Date d'affichage du compte rendu : 07.07.2021

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h00.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil municipal.

1. Approbation du compte rendu de séance du 11/06/2021

M. le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du conseil municipal du 11/06/2021, qui est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire demande la désignation d'un secrétaire de séance. Mme MAGUER Cécile désignée à l'unanimité.

3. Désignation d'un membre des commissions communales suite à une démission d'un conseiller municipal

- Marchés Publics : Mr LENOIR Joseph
- Urbanisme environnement : Mme MAGUER Cécile

VALIDE A L'UNANIMITE

4. Désignation d'un représentant auprès du SIRTOM et proposition auprès du SIREDOM suite la démission d'un délégué suppléant

Pour le SIRTOM en tant que suppléant : Mr DUFOUR Nicolas

VALIDE A L'UNAMITE

5. Désignation d'un représentant auprès du PNR suite à une démission d'un délégué suppléant

Pour le PNR en tant que suppléant : Mr MOREAU Michaël

VALIDE A L'UNAMITE

6. Délibération relative à une aide rentrée scolaire pour les collégiens et les lycéens

La délibération n°026-2020 du 28 août 2020 est reconduite dans les mêmes conditions pour la rentrée scolaire 2021/2022.

7. Participation financière des familles au coût du transport scolaire du SIRPP

Il est demandé de voter, pour la participation aux familles au coût du transport scolaire pour l'école de Bois-Herpin, à hauteur de 24 €/enfant scolarisé.

VALIDE A L'UNAMITE

8. Attribution de subvention aux associations

Il est rappelé les montants attribués aux différentes associations au titre de l'année 2020 :

- Téléthon : 300 €
- Anciens combattants : 100 €
- Comité des fêtes de Champmotteux : 350 €
- Avenir Champmottois : 500 €
- ADMR : 150 €
-

Il est à noter que l'association des Anciens Combattants a été dissoute.

Le comité des fêtes de Champmotteux, n'a pas pour cette année, fait de demande de subvention.

Pour l'ADMR, il est proposé de ne plus donner de subvention.

Proposition de maintien de la subvention pour le Téléthon.

L'Avenir Champmottois a adressé une demande de subvention et propose à nouveau, à compter de septembre 2021 des activités pour les enfants.

Il est proposé au conseil de voter une subvention pour 2021 :

- Téléthon : 300 €
- Avenir Champmottois : 250 €

VALIDE A L'UNAMITE

9. Questions diverses

- Le vide grenier est programmé au dimanche 19 septembre 2021.

- Un expert pour le patrimoine campanaire a été mandaté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC), pour procéder à l'inventaire de la cloche de l'Eglise Sainte-Madeleine de Champmotteux le jeudi 1^{er} juillet 2021.
- Une conduite en amiante a été découverte lors des travaux de transformation de l'ancien préau en mairie. Le coût d'enlèvement de celle-ci s'élève à 9 500 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22h00.

Champmotteux, le 07 juillet 2021

Le secrétaire de Séance,
Mme MAGUER Cécile

Le Maire,
Jérôme DESNOUE